

Quelle est la prise en charge des frais d'hébergement ?

Les frais de journée sont principalement à la charge de l'Assurance Maladie.

Une participation financière reste cependant à la charge du résident (forfait journalier) sauf s'il est bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire.

Quels sont les effets de l'admission en MAS sur l'AAH ?

Les bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) accueillis en MAS perçoivent une allocation réduite, équivalent à 30 % du montant de l'AAH, à partir du premier jour du mois suivant une période de 60 jours révolus.

Comment formuler une demande d'orientation vers une maison d'accueil spécialisée ?

Pour bénéficier de cette orientation, il convient d'en faire la demande auprès de :

Maison départementale de l'autonomie

Centre Jean Monnet
12 quai de Bootz
CS 21429
53014 LAVAL cedex

Tél : 02 43 677 577

Fax : 02 43 59 96 40

Courriel : mda@lamayenne.fr



LES MAISONS D'ACCUEIL SPECIALISEES EN MAYENNE

Qu'est-ce qu'une maison d'accueil spécialisée ? (MAS)

Une maison d'accueil spécialisée est un établissement médico-social qui propose un hébergement à tout adulte en situation de handicap et de « grave dépendance ».

Pour être accueilli en MAS, l'état de santé de la personne doit nécessiter le recours à une tierce personne pour les actes essentiels de l'existence, une surveillance médicale ainsi que des soins constants.

L'accueil en MAS comprend également les services suivants :

- Les soins médicaux et paramédicaux
- Les aides à la vie courante
- L'accompagnement au quotidien par des activités à la vie sociale, occupationnelles ou d'animation



| | | | | | | |
|--|---------------|---------------------------|---|---|-------------------------------------|--|
| LES MAISONS D'ACCUEIL SPECIALISEES EN MAYENNE | NORD | MAS L'Océane | Résidence La Filousière 53104 MAYENNE www.epsms-mayenne.com | 02 43 32 07 54 epsms.com@wanadoo.fr | Hébergement permanent | Handicap psychique nécessitant une surveillance médicale et des soins constants |
| | | MAS Blanche Neige | 5 rue de Normandie 53260 BAIS | 02 43 37 95 07 foyer-blanche-neige@wanadoo.fr | Hébergement permanent | Déficients profonds, handicapés physiques ou non nécessitant une surveillance médicale et des soins constants |
| | CENTRE | MAS Thérèse Vohl | Foyer Thérèse Vohl 26 rue Jean de Sèze 53000 LAVAL www.foyertheresevohl.fr | 02 43 59 26 26 foyer.laval@apf.asso.fr | Hébergement permanent et temporaire | Handicap moteur acquis par maladie, traumatisme et handicap évolutif nécessitant une surveillance médicale et des soins constants |
| | | | Foyer du Tertre Rue St Bernard de Clairvaux 53000 LAVAL www.foyertheresevohl.fr | 02 43 68 42 09 foyer.laval@apf.asso.fr | | |
| | | MAS Le Bel Aubépin | 2 rue de la Libération 53600 EVRON | 02 43 01 62 54 secretariat.belaubepin@perrine-thulard.org | Hébergement permanent et temporaire | |
| | SUD | MAS Saint-Amadour | Lieu-dit St-Amadour 53800 LA SELLE CRAONNAISE http://pourvous.croix-rouge.fr | 02 43 06 10 43 mas.stamadour@croix-rouge.fr | Hébergement permanent | Déficients mentaux profonds avec handicap associé ou non, moteurs, sensoriels nécessitant une surveillance médicale et des soins constants |